FACILITER L'ACCÈS AUX TALENTS MONDIAUX

Les employeurs canadiens peuvent tirer parti de ces programmes d'immigration économique



En embauchant des personnes de talent à l'échelle mondiale, vous pouvez combler des pénuries de compétences et apporter une expertise nouvelle dans votre effectif. Ceci aidera votre entreprise à innover et à croître, tout en créant des emplois et des possibilités d'apprentissage pour les Canadiens.

Le système d'immigration du Canada utilise des programmes de résidents temporaires et permanents pour aider les entreprises canadiennes à attirer et à conserver les personnes talentueuses dont elles ont besoin pour réussir.

IMMIGRATION TEMPORAIRE

Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

Lorsqu'aucun Canadien ou résident permanent n'est disponible pour faire le travail, les employeurs peuvent présenter une demande d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) auprès de Service Canada. Il est nécessaire d'obtenir une EIMT favorable pour embaucher un travailleur étranger au titre de ce programme.

Programme de mobilité internationale (PMI)

Certains travailleurs étrangers peuvent être dispensés de l'exigence liée à l'EIMT selon les ententes internationales, les possibilités d'emploi réciproques et les autres intérêts canadiens. Il faut soumettre une offre d'emploi dans le Portail des employeurs d'IRCC pour embaucher un travailleur étranger dans le cadre de ce programme.

Stratégie en matière de compétences mondiales (SCM)

La stratégie est avantageuse pour les employeurs avant recours au PTET ou au PMI:

- 1) Traitement des demandes d'EIMT en 10 iours pour les professions recherchées figurant sur la liste des professions du Volet des talents mondiaux ou en fonction des recommandations formulées par les partenaires d'EDSC
- Traitement des permis de travail en deux **semaines** pour les demandeurs du Volet des talents mondiaux ou les demandeurs hautement qualifiés (niveaux de compétences 0 et A de la CNP) au titre du PMI
- Dispense de permis de travail pour le travail de courte durée : Travailleurs hautement qualifiés (niveaux de compétences 0 et A de la CNP) pendant 30 jours et moins
- Mode de service réservé : Service personnalisé fondé sur une recommandation d'un partenaire d'IRCC

IMMIGRATION PERMANENTE

Programmes du gouvernement du Canada

Entrée express : Système en ligne permettant de présenter une demande de résidence permanente par l'intermédiaire :

- du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)
- du Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral)
- de la catégorie de l'expérience canadienne
- du Programme des candidats des provinces et des territoires (en partie)

Les points sont octroyés en fonction du profil. Les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats sont invités à présenter une demande. Les délais de traitement sont de six mois ou moins dans 80 % des cas

Programme pilote d'immigration au Canada atlantique : Les employeurs désignés peuvent embaucher des travailleurs qualifiés ou des diplômés étrangers pour répondre à des besoins en main-d'œuvre (aucune EIMT n'est requise).

Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord : Une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent vivre et travailler dans l'une des communautés participantes

Programmes des candidats des provinces et des territoires

Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter les renseignements en ligne de chaque province et territoire :

Alberta (anglais seulement)

Colombie-Britannique (anglais seulement)

Île-du-Prince-Édouard

Manitoba

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

Ontario

Québec :Travailleurs qualifiés sélectionnés

pour les immigrants sélectionnés par le Québec

<u>Saskatchewan</u> (anglais seulement)

Terre-Neuve-et-Labrador

<u>Territoires du Nord-Ouest</u> (anglais seulement)

Yukon

Pour de plus amples renseignements www.canada.ca/embauchez-immigrants IRCC.RNSensibilisation@cic.gc.ca



